



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/113

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Nouvel Institut Franco-Chinois – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/113 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION NOUVEL
INSTITUT FRANCO-CHINOIS – DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut Franco-Chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants. Au cours de ces années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays, ont pu contribuer à la construction de la Chine contemporaine.

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901 créée en 2015, à l'initiative notamment de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon et de l'ADERLY.

Il a pour objet de fédérer les acteurs travaillant avec la Chine sur le territoire lyonnais et d'affirmer Lyon comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine.

Cet Institut a vocation à valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles grâce au soutien des collectivités locales, de grandes entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises, de partenaires privés et des associations.

II – Modalités de représentation :

Les membres de l'association se répartissent dans huit collèges :

- Collège 1 : collectivités et établissements publics fondateurs ;
- Collège 2 : entreprises fondatrices ;
- Collège 3 : entreprises ;
- Collège 4 : collectivités et organismes publics Chinois ;
- Collège 5 : recherche et enseignement ;
- Collège 6 : tourisme et culture ;
- Collège 7 : associations Franco-Chinoises ;
- Collège 8 : association Institut Franco-Chinois.

Les personnes morales, membres de l'association, sont représentées au sein de leurs collèges respectifs, par leur représentant légal ou par un représentant désigné au sein de leur assemblée délibérante. Ce représentant peut siéger au sein du Conseil d'administration.

L'association est administrée par un Conseil d'administration, comprenant 16 membres :

- 5 administrateurs désignés parmi les membres du collège des collectivités et établissements publics fondateurs comme suit :
 - Ville de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
 - Métropole de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
 - ADERLY : 1 poste d'administrateur ;
 - CCI de Lyon : 1 poste d'administrateur ;
 - CROUS : 1 poste d'administrateur ;
- 5 administrateurs désignés parmi les membres du collège des entreprises fondatrices ;
- 2 administrateurs désignés parmi les membres du collège des collectivités et organismes publics Chinois ;
- 2 administrateurs désignés parmi les membres du collège recherche et enseignement ;
- 1 administrateur désigné parmi les membres du collège Association Institut Franco-Chinois ou leurs représentants ;
- 1 administrateur désigné en dehors des membres de l'association parmi des personnes qualifiées ;

La Ville de Lyon dispose d'un siège au sein du premier collège de l'association et, en tant que membre fondateur, d'un siège au sein du Conseil d'administration.

Le/la représentant-e désigné-e siègera au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 17 avril 2015 ;

DELIBERE

Madame Sonia ZDOROVTZOFF est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Nouvel Institut Franco-Chinois.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET